



**CHARTRES
DE BRETAGNE**

— MAIRIE —

Esplanade des Droits de l'Homme
B.P. 77635

35176 Chartres-de-Bretagne
Tél. 02.99.77.13.00
Fax 02.99.77.13.01

CHARTRES DE BRETAGNE, le 2 juillet 2018,

Ecole Sainte-Marie

de CHARTRES DE BRETAGNE

INFORMATION AUX PARENTS

N/Réf : PhB/LF/LL - 2018-130

Madame, Monsieur,

Avec ce présent courrier je porte à votre connaissance les modalités d'organisation des services communaux liés aux activités scolaires.

Comme vous le savez le mode de réservation des repas pris au restaurant scolaire a évolué pour la période allant du 4 juin au 6 juillet 2018.

Les repas ont ainsi été réservés par anticipation sur cette période de 7 semaines exclusivement via le portail famille (suppression du pointage par borne via la carte API) grâce aux identifiants qui vous ont été communiqués par nos services.

Cette période de test, après quelques ajustements rendus nécessaires en fonction des différentes situations, sera poursuivie jusqu'en décembre 2018.

Ainsi, il convient de continuer à réserver les repas, par internet, sur le portail famille, pour une période de 7 semaines. Cette période qui correspond au cycle d'équilibre alimentaire préconisé par les diététiciens permet un approvisionnement plus aisé en produits bio d'origine locale (la nécessaire anticipation auprès de petits producteurs).

Les familles qui ne disposent pas d'un accès à internet peuvent se rendre en Mairie ou au CCAS. Des points d'accès seront mis à leur disposition aux horaires habituels d'ouverture.

Les périodes de réservation pour l'année scolaire 2018/2019 seront les suivantes :

	Période scolaire	Période de réservation
1	Du 03 septembre 2018 au 19 octobre 2018	Du 20 août 2018 au 2 septembre 2018
2	Du 05 novembre 2018 au 21 décembre 2018	Du 08 octobre 2018 au 21 octobre 2018
3	Du 07 janvier 2019 au 08 février 2019	Du 10 décembre 2018 au 23 décembre 2018
4	Du 25 février 2019 au 05 avril 2019	Du 28 janvier 2019 au 10 février 2019
5	Du 23 avril 2019 au 05 juillet 2019	Du 25 mars 2019 au 07 avril 2019

→ Cas dérogatoires :

Nous sommes conscients que l'anticipation des réservations n'est pas toujours aisée pour des parents qui ont des emplois du temps atypiques et parfois imprévisibles (professions libérales, indépendants, professions médicales ...), des dérogations seront accordées sur présentation d'un justificatif qui précise le caractère variable de vos plannings professionnels.

Ainsi, le service facturation pourra ajuster les réservations hors délais et sur demande formulée par la famille, au moins 3 jours ouvrés (hors samedis et dimanches) avant la date concernée par la modification. Tous les cas d'urgences et extrêmes seront évidemment pris en compte.

Dans ce cas, la démarche à suivre consiste à adresser un courrier ou un mail au service facturation facturation@ville-chartresdebretagne.fr en y précisant :

- Les nom(s) et prénom(s) de votre(vos) enfant(s)
- Son(Leur) école(s) et sa(leur) classe(s)
- Le(s) date(s) de repas à annuler.

Ce fonctionnement dérogatoire vous amènera à nous communiquer spontanément ces informations. Nous insistons sur le fait que nous ne pouvons pas prendre la responsabilité d'oublis, de votre part, quant à la communication de ces réservations.

→ Cas d'urgence :

Des annulations de repas seront bien évidemment envisageables en fonction d'urgences qui pourraient se présenter (maladies, perte d'emploi ...) et sur présentation d'une attestation auprès du service facturation.

A l'exception des cas dérogatoires et d'urgence, toutes les demandes d'annulation ou de réservation complémentaires hors des périodes d'ouverture ne pourront être prises en compte.

Ainsi des repas qui seraient pris sans réservation se verront appliquer une surfacturation (*repas facturés à 5,60 €*).

Par ailleurs il a été décidé qu'un seul menu sera proposé.

Aucun repas de substitution ne sera proposé, tant en restauration scolaire qu'en restauration extrascolaire, pour toute autre raison que le régime alimentaire justifié par un certificat médical et/ou la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Pour de vous permettre d'anticiper la réservation des repas, nous vous rappelons que les menus sont portés à votre connaissance sur le site internet de la Ville ou par voie d'affichage dans les écoles et accueils périscolaires.

Vous souhaitant de très bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

et les plus cordiales

Le Maire,



Philippe BONNIN

Conseiller Départemental

Vos interlocuteurs :

- Service Enfance (M. Rubaud) au 0299413762 ou enfance@ville-chartresdebretagne.fr
- Service administratif/facturation au 0299771300 ou facturation@ville-chartresdebretagne.fr
- Restaurant scolaire (M. Hervault) au 0299413546 ou hygienerestaurations@ville-chartresdebretagne.fr